



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DU PIN Animaux de Compagnie – NAC -  
Centre d'Activité du Pin – 20 Avenue du Pin – 49070 Beaucouzé-Angers –tél : 02.41.22.00.33

□ Dr Philippe BENOITON

## CHAT SENIOR

### **VERMIFUGE (prévention et traitement de ses parasites internes) :**

Une vermifugation régulière, dosée en **fonction de son poids, tous les 3 mois** en alternant les produits utilisés achetés à la clinique.

### **ALIMENTATION :**

Après l'âge de 7 ans, nous vous recommandons de passer à un aliment adapté à son âge senior/mature, comme **Hill's Vetessentials** ou une **alimentation thérapeutique** adaptée à son cas (arthrose, insuffisance rénale, intolérance alimentaire...)

C'est le choix qui, depuis 25 ans, permet à nos patients de vivre en forme et plus longtemps !

### **HYGIENE DES OREILLES :**

Un nettoyage régulier de ses oreilles est conseillé après chaque shampooing.

### **HYGIENE DE LA PEAU ET DU POIL(Séboderm) :**

Comme le brossage régulier, le shampooing peut être donné si un apprentissage a été réalisé.

### **PREVENTION DES PUCES (Avantage, Stronghold, Program injectable) :**

Nous vous suggérons l'utilisation de produits applicables en pipette. L'efficacité dépend d'une application régulière **tous les mois**, de mai à octobre. La pipette doit être appliquée à rebrousse poil **Program** est utilisable en injection tous les 6 mois (à faire à la clinique lors du vaccin).

### **SOINS DENTAIRES**

La plaque dentaire se forme naturellement et en permanence sur les dents et sous la gencive. S'il n'a jamais eu un détartrage, c'est sans doute le moment de le faire afin d'éviter des problèmes souvent irréversibles.

### **PREVENTION DE L'ARTHROSE (Cosequin)**

L'arthrose des articulations peut se mettre en place dès 7 ou 8 ans, il est possible de ralentir cette évolution par **des traitements de fond en cure** régulière tous les 3 mois. Parfois un **traitement d'anti-inflammatoire** est nécessaire en cas de crise.

- NB : N'oubliez pas son contrôle annuel de santé et sa vaccination.
- **Nous vous rappelons que l'identification est devenue obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour tous les chats, une simple injection suffi. Cela permet de retrouver les fugueurs plus rapidement**

*Votre Vétérinaire Votre Meilleur Conseiller*

MEDECINE-CHIRURGIE-RADIOLOGIE-BIOLOGIE-HOSPITALISATION-E.C.G.-ECHOGRAPHIE-PHYTOTHERAPIE

Sur rendez-vous 9H00 à 12H30 et 14 H00 à 19H00 –du lundi matin au samedi matin – URGENCES 24H/24 – Tél. 02.41.22.00.33

Site internet : <https://www.cliniqueveterinairedupin.com>

e-mail : [contact@cliniqueveterinairedupin.com](mailto:contact@cliniqueveterinairedupin.com) ou [philippebenoiton@cliniqueveterinairedupin.com](mailto:philippebenoiton@cliniqueveterinairedupin.com)

S.E.L.A.R.L. de Vétérinaires du Pin – N°SIRET : 494423098 00016